et privés parus sur les 12 dépar-

le :
820 309 009 (0,12€ la minute)
fr - Internet : www.medialex.fr
ité ministériel du 27 décembre 2022, soit

fment au décret no 2012-1547 du 28 dé-
sur les sociétés et fonds de commerce
nnonces légales, sont obligatoirement mi-
érique centrale, www.actulegales.fr.

ES

on en Eau Potable

travaux d'eau potable,
déplacement de réseaux

E OUVERTE

Alimentation en Eau Potable de l'Hyvet.
: Siret 252 200 142 00013.

nsultation : lien direct aux documents
lesmarches.com/7072313

ltation se trouve sur le profil d'ache-

n non communément disponibles :

nerdrignac.fr

uverte.

ations/moyens de preuve : voir règle-

s : conditions/moyens de preuve : voir

plis : vendredi 10 novembre 2023 à

ctronique : sans objet.

(attribution sur la base de l'offre ini-

mes : non.

u d'eau potable sur le territoire du syn-
de la RN 164 secteur Ouest de Merdri-

mmune de Merdrignac.
non.
é tout ou partie du marché : non.

ion : 5 octobre 2023.

emBreizh

1
teliers (F)

E

Bretagne, Direction de l'immobilier et
tion, CS 21101, 35711 Rennes cedex 7.
Courtel, 35510 Cesson-Sévigné.
Armor, 24, rue Gourien, 22000 Saint-

taptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 1°

tranen (22).
imant ateliers (F).

ventilation, suite infructueux.

decembre 2023 pour une durée de
de 2 mois.

proposition pour chacune des pres-
antes :
tres treillis.

complet comprenant la lettre de candi-

r l'activité professionnelle, la capacité

et détaillés au règlement de consulta-

aire régionale des marchés publics :

ommandée.
se :
nt technique au 02 96 29 02 16.
otaires entre le 24 octobre 2023 (midi)

aisée sur le site :
octobre 2023 avant 12 h 00.

l'engagement de façon électronique.
t et de paiement :
sil régional de Bretagne abondées par
d'emprunts, soit par le biais de sub-
de participations publiques.
formément aux articles aux arti-
de de la commande publique.
nt et garantie exigées : constitution

ant leur demande par l'intermédiaire
teur, dont l'adresse URL est la sui-

uquel des renseignements peuvent

Plurien

Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation
et l'extension d'un ensemble immobilier
en restaurant et logement

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : mairie de Plurien.
Type de numéro national d'identification : Siret.
N° national d'identification : 21220242800018.
Ville : Plurien.
Code postal : 22240.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil acheteur :
https://www.megalis.bretagne.bzh
Lien URL vers les documents de la consultation :
https://www.megalis.bretagne.bzh
Identifiant interne de la consultation : 06-10-2023.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Omnes Jean-Pierre, maire.
Adresse mail du contact : info@plurien.bzh
N° de téléphone du contact : 02 96 72 17 23.
Section 3 : Procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - Conditions/moyens de preuve : voir règlement de la consultation.
Capacité économique et financière - Conditions/Moyens de preuve : voir règlement de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles - Conditions/Moyens de preuve : voir règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 10 novembre 2023, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électroniques : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension d'un ensemble immobilier en restaurant et logement.
Code CPV : Principal : 71221000.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : réhabilitation et extension d'un ensemble bâti au coeur du bourg pour y accueillir un restaurant au RDC et un logement en étage.
Lieu principal d'exécution du marché : place de l'Église, Plurien.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 815 000 euros HT.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché alloti, préciser pour chaque lot dans la description) : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails de la visite : rendez-vous à prendre en mairie auprès de M. le Maire.

Vie des sociétés

1270 NOTAIRES

3, rue de la Déhanne
à LAMBALLE-ARMOR (22400)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Angélika Renault-Jacob, membre de la SAS 1270 Notaires ayant son siège social à Lamballe-Armor (22400), 5, avenue Georges-Clemenceau, titulaire d'un office notarial à Lamballe-Armor (22400), 3, rue de la Déhanne, le 22 septembre 2023, avec la participation de Me Gour, notaire à Saint-Alban, enregistré au SIE de Saint-Brieuc Est, le 28 septembre 2023, référence 2204P01 2023 N 02196, la SARL Bellanger, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège est à Jugon-les-Lacs - Commune Nouvelle (22270), 24, rue Penthièvre, identifiée au Siren sous le n° 824 090 195 (RCS Saint-Malo) et au RNE sous le n° 824 090 195 a cédé à la société PLGD 2, SARL au capital de 2 000 euros, dont le siège est à Jugon-les-Lacs - Commune Nouvelle (22270), 24, rue de Penthièvre, identifiée au Siren sous le n° 979 401 494 (RCS Saint-Malo), le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, chocolaterie, traiteur, sandwicherie sis à Jugon-les-Lacs - Commune Nouvelle (22270), 24, rue de Penthièvre, connu sous le nom commercial Le Four et Le Moulin de Jugon, moyennant le prix principal de deux cent quatre-vingt mille euros (280 000 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 220 000 euros et au matériel pour 60 000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 22 septembre 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège de la SCP Bodin-Bertel, notaires associés à Pleurtuit (35730), rue Ransbach-Baumbach où domicile a été élu, au plus tard dans les 10 jours de la dernière des publications.
Cette cession a été négociée par le cabinet Bocquier à Saint-Herblain (44800), 7, rue Jacques-Brel.

Pour avis
Me RENAULT-JACOB.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 4 octobre 2023 à Plouer-sur-Rance, La Gondole SARL, sise 4, rue du Primeterre, 22490 Plouer-sur-Rance, immatriculé au greffe Saint-Malo sous le numéro 879 429 868. A cédé à : Le Commerce SARL, au capital de 5 000 euros, sise 4, rue du Primeterre, 22490 Plouer-sur-Rance, immatriculée au greffe du Saint-Malo sous le numéro 979 484 789. Moyennant le prix de 110 000 euros son fonds de commerce de bar, snack, jeux ;

SSJ AVOCAT

contact@ssjavocat.fr
Espace Cybèle
9, rue Hélène-Boucher
BP 50125
22191 PLÉRIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 4 octobre 2023 à Hillion, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Sagory Selfbeton.
Capital : 8 000 euros.
Forme : société par actions simplifiée (SAS).
Siège social : route de Quenhouet, 22120 Hillion.
Objet social : la vente, la location de centrales à béton type chantier ou autre, l'achat, la production, la vente et le transport de béton sous toutes ses formes (normé ou non, chapes, bloc, éléments préfabriqués etc...), l'achat, la production, la vente et le transport de matériaux de construction, l'achat, la revente d'équipements, d'engins, de matériel de transport, la location d'engins.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.
Présidence : la société Sagory Invest, société à responsabilité limitée, au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé route de Quenhouet, 22120 Hillion, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 917 554 594, est nommée président de la société pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

Le Président.

Notre publication adhère à
ARPP
dont elle suit
les recommandations
Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au
ARPP

NOTAIRES DE LA BAIE

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Gilles Menard, en date du 4 octobre 2023, à Plérin.
Dénomination : Soratine.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 28, avenue du Général-de-Gaulle, 22500 Paimpol.
Objet : l'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce de café, débit de boissons, snack, saladerie, glacier, jeux ; la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Gérant : Mme Sophie Goarin, demeurant 10, allée des Bruyères, 22860 Plourivo.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Brieuc.

DROIT DES SOCIÉTÉS kmj

Cabinet d'avocats
Saint-Brieuc - Lannion
conseil@kmjavocats.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement le 29 septembre 2023 - enregistré le 3 octobre 2023 au SPFE Saint-Brieuc dossier 2023 00088434 référence 2204P01 2023 A 03030, M. Yann Bouteloup, demeurant 1, rue de la Perrière, 22950 Trégueux, Siret numéro 420 188 070 00015, a cédé à EJ Automobiles, SARL au capital de 10 000 euros, sise 43, boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc, 978 727 170 RCS Saint-Brieuc, moyennant le prix de 332 800 euros, son fonds de commerce de vente et réparation de voitures, neuves et occasions, station-service, distribution essence et huiles, accessoires pour l'automobile, tôlerie et peinture exploité 43 boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc.
Entrée en jouissance au 1er octobre 2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales. Pour la validité des oppositions domicile est élu 43, boulevard Carnot à Saint-Brieuc et pour la réception des oppositions, à l'adresse du séquestre au cabinet KMJ Avocats sis Cap Entreprises 1 - 30, avenue des Châtelets à Trégueux (22), représenté par Me Karine Moreau-Jarry.

Autres légales

AVIS

Par jugement du 11 avril 2023, la Chambre Régionale de Discipline des Architectes de Bretagne a prononcé à l'encontre de M. Léo Legrand, architecte, et de la SARL AnHeol Architectes, la radiation du tableau de l'Ordre des architectes pour avoir de manière réitérée, sciemment menti à certains de ses clients quant à l'avancement de leurs projets respectifs, falsifié des devis et actes d'engagement, usurpé les raisons sociales d'entreprises et les signatures de leurs gérants et proposé la réalisation de travaux dans des conditions ne respectant pas la législation en vigueur.
Ce faisant, M. Legrand a gravement manqué à ses obligations de loyauté, de conseil et d'information envers certains de ses clients, ainsi qu'à ses obligations de probité et d'intégrité. Ces agissements sont de nature à jeter un discrédit sur la profession d'architecte.
Les frais de publication du jugement sont mis à la charge de M. Legrand et de la SARL AnHeol Architectes.

AVIS

Par jugement du 11 avril 2023, la Chambre Régionale de Discipline des Architectes de Bretagne a prononcé à l'encontre de M. Jean-Marie Jacquin, architecte, la radiation du tableau de l'Ordre des architectes pour avoir :
- pratiqué de manière répétitive la signature de complaisance, en apposant sa signature sur des plans et projets qu'il n'a pas lui-même conçus ;
- démarré, à plusieurs reprises, sa mission, sans avoir préalablement signé de contrat avec ses clients ;
- refusé de répondre aux demandes de l'Ordre des architectes, faisant ainsi obstacle à l'exercice de sa mission de contrôle.

Ces agissements sont de nature à jeter un discrédit sur la profession d'architecte.
Les frais de publication du jugement sont mis à la charge de M. Jacquin.

Avis administratifs

LOUDEAC communauté

BRETAGNE CENTRE
Approbation
de la modification n° 1
du Plan local d'urbanisme
intercommunal tenant lieu
de Programme local
de l'habitat (PLUI-H)

AVIS

Allineuc, Le Cambout, Caurel, La Chèze, Coëtlogon, Corlay, Gausson, Gomené, Guerlédan (communes déléguées de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen), Grâce-Uzel, Le Haut-Corlay, Hémonstoir, Illifaut, Le Mené (communes déléguées de Collinée, Langourla, Le Gouray, Plessala, Saint-Jacut-du-Mené, Saint-Gilles-du-Mené et Saint-Gouëno), Laurenan, Loudéac, Loscouët-sur-Meu, Merdrignac, Mérillac, Merléac, La Motte, Plémet (communes déléguées de La Ferrière et de Plémet), Plouguenast-Langast(communes déléguées de Plouguenast et Langast), Plumieux, Plussulien, La Prénessaye, Le Quillio, Saint-Barnabé, Saint-Caradec, Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle, Saint-Gilles-Vieux-Marché, Saint-Hervé, Saint-Launeuc, Saint-Martin-des-Prés, Saint-Maudan, Saint-Mayeux, Saint-Thélo, Saint-Vran, Trémorel, Trévé, Uzel.
Le Conseil Communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre a décidé, par délibération du 3 octobre 2023,d'approuver la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de Loudéac Communauté.
Cette délibération et l'ensemble du dossier peuvent être consultés dans les mairies concernées et au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre aux heures habituelles d'ouverture ainsi que sur le site internet de la communauté de communes.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Préfecture des COTES-D'ARMOR
Direction départementale des territoires et de la mer
Service environnement
Unité ressource en eau et assainissement

Communes de LANNION, LOUANNEC, PLOUBEZRE, PLOULEC'H, SAINT-QUAY-PERROS et TRÉBEURDEN

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et mise en conformité du système d'assainissement de Lannion (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux)
Dérogation à la loi littoral
Utilisation du domaine public maritime

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 19 septembre 2023, une enquête publique unique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 (9 h 00) au vendredi 10 novembre 2023 (17 h 30). Cette enquête est organisée, suite à la réception, le 9 janvier 2023, à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale (complété le 24 avril 2023) relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et à la mise en conformité du système d'assainissement de Lannion (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux), ainsi que du dossier de demande de dérogation à la loi littoral. Ces dossiers sont présentés par Lannion-Trégor Communauté. Les communes concernées sont Lannion, Louannec, Ploubezre, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden.
Le dossier concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et la mise en conformité du système d'assainissement de Lannion est soumis à autorisation environnementale en application des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.1.0 [station d'épuration] et 2.2.3.0 [rejet au milieu naturel] de la nomenclature définie à l'article R.214-1 du Code de l'environnement et rubriques 2.7.8.1-2 [unité de méthanisation de déchets non dangereux] et 2.9.1.0-A2 [combustion du biogaz] de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement [ICPE]). Le dossier de demande de dérogation à la loi littoral est soumis à enquête publique au titre du Code de l'urbanisme. L'utilisation du domaine public maritime (DPM) est également soumise à enquête publique au titre du code général de la propriété des personnes publiques (article L.2122-1).
Le dossier d'enquête publique contient :
- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment :
- une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique unique,
- les dossiers d'enregistrement (méthanisation) et de déclaration (groupes électrogènes) ICPE,
- les travaux en domaine public maritime (DPM).
- le dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du Code de l'urbanisme,
- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique :
- l'arrêté n° 2023-051 de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 8 février 2023,
- l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 22 février 2023,
- l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion du 3 février 2023,
- l'avis de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo du 15 février 2023,
- l'avis de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 23 février 2023,
- l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 21 février 2023,
- l'avis du Conseil départemental des Côtes-d'Armor du 22 février 2023,
- l'avis n° 2023-034 du 6 juillet 2023 de l'autorité environnementale (inspection générale de l'environnement et du développement durable).
- le mémoire en réponse de Lannion-Trégor Communauté aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale.

L'enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes composée des membres suivants :
- Mme Martine Viart, présidente,
- M. Gilles Lucas, membre titulaire,
- M. Paul Galan, membre titulaire.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier) dans les mairies de Lannion (siège d'enquête), Louannec, Ploubezre, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden aux heures d'ouverture au public.
Le public pourra, pendant la durée de cette enquête publique, formuler ses observations ou propositions :
- soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées,
- soit par courrier adressé à l'attention de la commission d'enquête en mairie de Lannion (siège d'enquête) : place du Général-Leclerc, BP 30344, 22303 Lannion cedex. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor
(adresse courriel : ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr)
Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique
(https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques),
- soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/step-lannion
Les observations écrites exprimées sur les registres (papier), par courrier ou par courriel seront susceptibles d'être mises en ligne sur ce registre dématérialisé,
- soit directement à la commission d'enquête lors des permanences qu'elle tiendra :
Lieux, dates, heures :
Mairie de Lannion (siège d'enquête), place du Général-Leclerc, BP 30344, 22303 Lannion cedex :
- *le lundi 9 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,*
- le samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 10 novembre de 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Ploubezre, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubezre :
- le vendredi 10 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
Mairie de Ploulec'h, 2, rue de la Mairie, 22300 Ploulec'h :
- le lundi 9 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor
(https://www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique «publications - enquêtes publiques») et sur celui de Lannion-Trégor Communauté dédié à cette enquête
(https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques).
À l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM, service environnement) qui la transmettra aux mairies de Lannion, Louannec, Ploubezre, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et à Lannion-Trégor Communauté. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor https://www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique «publications - enquêtes publiques» pendant un an.
Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté : 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion cedex, tél. 02 96 05 09 00 (accueil) ou 02 96 05 93 59.

TOUTES LES PLATEFORMES
TOUS LES APPELS D'OFFRES
TOUS LES DCE
?
LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici
1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

dimanche ouest france 1 journal, 4 cahiers

ouest france
Société « Ouest-France »,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.
Siège social : 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest.france

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) 35€/mois au lieu de 44€
Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h)
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président.
Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr